

# COMPTE-RENDU

## de la séance ordinaire du Conseil Municipal du Mardi 10 avril 2018 à 18 h 15

.....

L'an deux mille dix huit et le dix du mois d'avril, à dix huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune de La Bastide de Sérou, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain METGE, Maire de la commune.

**PRESENTS** : Guy Artigues, Fabien Carrère, Huguette Dejean, Gilbert De Sacramento, Jocelyne Dupuy, Jean-Paul Foncel, Alain Metge, Yves Micas, Didier Piquemal, Annie Rouquette et Danièle Vigneaux

**EXCUSÉS** : Romain Nunez et Chantal Thibout

**EXCUSES ayant donné une procuration** :

**ABSENT** : Denis Cambus et Paul Rogalle

**Secrétaire de séance** : Danièle Vigneaux

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique

~~~~~

### ➤ Approbation

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le compte-rendu de chaque séance : ordinaire du mardi 13 mars 2018 à 18 h 15 et extraordinaire du lundi 26 mars 2018 à 18 h 30. Chaque compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### ➤ Délibérations

**N° 2018 38** : Budget principal : affectation du résultat excédent de fonctionnement de 370 897,38 €

*Par 10 voix Pour, 0 Contre, 1 Abstention, 0 procuration*

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'affecter comme suit :

- 70 897.38 € reporté en recette de fonctionnement (c/002).
- 300 000 € en réserve d'investissement (c/1068)

**N° 2018-39** : Compte de gestion – budget principal

*Par 10 voix Pour, 0 Contre, 1 Abstention, 0 procuration*

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion.

**N° 2018-40** : Budget primitif 2018 – budget principal

*Par 11 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 0 procuration*

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2018

**N° 2018-41** : Taux des 3 taxes – produit fiscal 273 142 €

*Par 11 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 0 procuration*

Le Conseil Municipal décide d'augmenter de 1 % le produit fiscal 2018 soit 275 872 €

TH : 10.50 % – TF : 12.38 % – TFNB : 66.28 %

**N° 2018-42** : Subventions aux associations

*Par 11 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 0 procuration*

Le Conseil Municipal accepte la proposition de la commission « communication, animation, relations aux associations » sous réserve des dossiers complets.

**N° 2018-43** : Appel d'offres 6 HLL village de vacances : une seule offre (négociations en cours)

*Par 11 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 0 procuration*

Le Conseil Municipal valide la proposition de la commission « appel d'offres » pour les « chalets FABRE ».

**N° 2018-44** : SDE09 : éclairage public renforcement BT/Coutet. Coût travaux

13 724,21 €. Participation de la commune 4 200 €. Montant à rembourser au SDE09 : 315,48 €/an sur 15 ans

*Par 11 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 0 procuration*

Le Conseil Municipal accepte le plan de financement proposé par le SDE09

**N° 2018-45** : Location logement mérens à Mme Marisol Pirès

*Par 11 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 0 procuration*

Le Conseil Municipal valide le loyer du logement à compter du 01/06/2018 : 280 €

**N° 2018-46** : Cession ensemble hotte, refroidisseur de bouteilles et armoire frigo inox de « La tablée Séronaise » à la nouvelle gérante du restaurant

*Par 11 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 0 procuration*

Le Conseil Municipal accepte la cession pour un total de 1 500 € hors taxes

**N° 2018-47** : Panneau publicitaire sur le practice de l'Eco-Golf : 1 150 € (1 an)

*Par 11 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 0 procuration*

Le Conseil Municipal accepte la proposition de la société SIGNAGOLF pour une année

La séance est levée à 21 h 30.

Alain METGE,  
Maire

